

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES du 18,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 hour.	21 d. au-		27 pou.		
du mat.	dessus	65 deg.	5 lign.	N.-E.	Soleil.
	de 0.		Variab.		
Midi...	23 d. au-	41 deg.	27 pou.	Est.	Idem.
	dessus		5 lign.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
4 h.	0 h.	7 h.			
10 min.	11 h.58	49 min.	Pleine lune.	16	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 11, et grande rue Mercière, n° 32, au 2me.
A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Jus-
sieu, place de la Bourse, n° 8, et à l'Office-Cor-
respondance de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue
Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.
Hors du département
du Rhône, 1 franc
de plus par trimes-
tre.
PRIX :
16 francs pour 5 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.

AVIS.

Notre procès, qui sera appelé demain matin, à neuf heures, nous force à renvoyer à mardi au soir la publication du journal.

LYON, 18 juin.

ÉVÉNEMENTS DU CHAMP-DE-MARS.

Les journaux de Paris ne sont remplis ce matin que du récit des tristes événements du Champ-de-Mars. Malgré les efforts des feuilles ministérielles pour justifier l'incurie de la police et l'imprévoyance vraiment incroyable de l'auto-rité, il paraît certain néanmoins qu'on n'aurait pas eu à dé-plorer la mort prématurée de tant de victimes, si des pré-visions plus sages et mieux entendues eussent été prises. Nos lecteurs verront, en lisant les extraits que nous plaçons sous leurs yeux, combien il règne encore d'incertitude sur le nombre des blessés et des morts. — Dans l'impossibilité où nous sommes d'apprécier nous-mêmes la vérité sur ces douloureux événements, nous nous bornons à reproduire les divers récits publiés par les journaux de Paris.

Le National fait à ce sujet les réflexions suivantes :

Nous nous bornons à regretter la vanité dispendieuse des fêtes célébrées à l'occasion des mariages royaux ; nous avons à déplorer aujourd'hui des conséquences bien autrement calamiteuses, des malheurs assez graves pour couvrir d'un voile de deuil la journée du 14 juin 1837. Une foule immense s'était portée, dans la soirée d'hier, au Champ-de-Mars, attirée par les programmes pompeux de la préfecture de la Seine et par l'appareil militaire déployé, depuis deux heures de l'après-midi, sous les rayons ardents d'un soleil d'été. L'autorité avait voulu diminuer l'encombrement des abords des Tuileries, en faisant émigration sur des points éloignés ; le journal ministériel du soir reconnaît lui-même, en disant « que des réjouissances d'un intérêt égal avaient lieu en même temps à la barrière du Trône, aux Tuileries, aux Champs-Élysées et au Champ-de-Mars. » Il ajoute que « partout l'autorité exerçait une surveillance rigou-reuse. » Les faits que nous allons reproduire donnent malheu- reusement un démenti terrible aux assertions de l'organe de l'autorité.

Les combats simulés du Champ-de-Mars, à peine terminés, ont été remplacés par une lutte trop réelle, par une lutte ef- frayable où femmes, enfants, hommes de tous les âges, ont trouvé une mort prématurée. Le nombre des victimes n'est pas encore exactement connu ; mais, d'après tous les renseignements qui ont été recueillis, soit par l'autorité, soit par les particu- liers, ce nombre doit être considérable. Dans le quartier, une population consternée s'entretenait aujourd'hui de ces lugubres scènes. Du milieu de la foule, des voix s'élevaient à chaque ins- tant demandant où était hier au soir la police, et des voix ré- pondant : « La police était allée claquer sous les fenêtres des Tuileries. »

Quelques vieillards se rappelaient que les noces de Louis XVI et de Marie-Antoinette avaient été attristées par des catastro- phes du même genre ; et la foule en tirait de fâcheux présages pour l'avenir des héritiers collatéraux de la branche aînée.

On lit dans le Commerce :

De cruels accidents ont terminé d'une manière bien triste la soirée du 14 juin. A dix heures et demie du soir, l'attaque du fort a été terminée sans que le moindre cri eût annoncé que les

LES SOCIÉTÉS DE PROVINCE.

Paris, ce ne sont pas tes rues bruyantes que je regrette, ni les magnifiques monuments, ni les magasins d'estampes, ni les jeux estaminets, ni tes cafés ; ce ne sont pas tes théâ- tres, ni les cabinets littéraires, ni tes centaines de journaux, ni les femmes si belles, ni ton peuple qui se roule dans ta vaste enceinte, si nombreux et si variés ! Non, ce n'est pas tout cela. C'est l'air de liberté que l'on respire sur tes boulevards et dans tes rues ; cet air sans pareil qui porte à la badauderie, cet air qui l'on regrette, hélas ! c'est cette vie errante et oublieuse, cette vie journalière de flâneur, qui, parti le matin d'une man- che, s'en va promener nonchalamment de l'étalage d'un bou- quier au théâtre en plein vent, aux galeries du Palais-Royal, aux allées des Tuileries, pour aboutir le soir dans un salon de compagnie, ou sur la banquette d'un petit théâtre. que l'on regrette, voyez ! c'est de se sentir à son aise, sans que personne inquisitorie notre vie, sans qu'avec un faux air de bienveillance, un importun curieux vous suive soir et matin pour savoir ce que vous faites, où vous allez, quelles sont vos habitudes, etc. C'est enfin, pauvre jeune homme, de pouvoir arriver dans le monde, après que vous aurez fait un méchant dîner, et d'être sûr qu'un riche capitaliste ne jettera pas un regard méprisant sur votre mesquine tenue, qu'un haut fonc- tionnaire ne se détournera pas insolamment à votre approche. La vie intérieure est enfouie ; on ne tient compte que de ce que vous êtes, quand on vous voit, et comme on ne sau- rait connaître toutes les personnes auxquelles on se trouve for- tement réuni, pour peu que vous sachiez correctement par- ler français, que vous ne résumiez pas trop mal les deux ou trois journaux que vous avez lus le matin, on pourra fort bien vous prendre pour un littérateur célèbre, ou pour un habile diplomate.

La province, ce n'est plus cela. La vie est percée à jour. La vie intérieure, la vie de cabinet, la vie d'étude, la vie de livres, sont examinées, tournées, retournées sous toutes les coupes imaginables, et retournées sous toutes les coupes imaginables ; cinquante têtes sont aux fenêtres pour la voir passer, cinquante imaginations s'occupent de vous, cinquante com- mères trouvent à glosier sur votre compte. Aussi, quand vous sortez de votre salon, on sait au juste qui vous êtes, d'où vous venez, quel est votre emploi, si votre père est noble ou rotu-

exercices militaires eussent occasionné le plus petit accident ; celui de nos collaborateurs qui devait rendre compte de ce spectacle était sorti du Champ-de-Mars sans difficulté aucune par cette grille de l'avenue de Tourville, dont les abords de- vaient être bientôt après le théâtre de si lugubres scènes.

Ici, nous laisserons parler un témoin oculaire :

« Le spectacle terminé, chacun, prévoyant qu'il serait long-temps arrêté pour sa sortie, s'est précipité avec une hâte imprudente vers les portes. Il en est résulté, principalement vers la grille de l'Ecole-Militaire où je me trouvais, une cohue, une mêlée si désordonnée, qu'un grand nombre d'individus ont trouvé la mort, les uns étouffés par la pression exercée contre eux dans tous les sens, les autres écrasés sous les pieds après avoir été renversés. Figurez-vous des individus par cin- quantaine, gisant, les uns asphyxiés, les autres jambes, bras contus ou brisés, dans les fossés, sur le chemin : c'était af- freux. »

Plusieurs médecins qui se trouvaient sur les lieux ont mis le plus grand empressement à secourir les victimes ; aidés de chirurgiens militaires et de quelques étudiants en médecine, ils ont ouvert les veines, les artères des malheureux dont la suffocation n'était pas encore complète : malgré ces soins joints à tous les autres que l'art leur dictait, ils n'ont pu empêcher la mort du plus grand nombre. A une heure, lorsque nous avons quitté ce champ de désolation, 25 à 30 cadavres de sol- dats vigoureux, d'hommes à la fleur de l'âge, de vieillards, d'enfants, de femmes, étaient étendus pêle-mêle, sans espoir d'être rappelés à la vie, sur le lit d'un corps de garde de la caserne de l'Ecole-Militaire. »

Des ambulances formées à la hâte ont reçu ceux des blessés qui n'ont pas été transportés au Gros-Caillou ou à l'Ecole-Militaire.

Voici, à cet égard, des détails précis que nous empruntons au Journal général des Tribunaux :

« Trente-sept blessés ont été recueillis et portés à l'hôpital du Gros-Caillou ; vingt-quatre cadavres y ont été déposés. »

« Ce matin, M. Franck-Carré, procureur-général, et M. Des- mottiers, procureur du roi, se sont transportés à cet hôpital, où ils ont été reçus par M. Noël, commissaire de police du quar- tier des Invalides. »

« En leur présence, MM. les docteurs Ollivier (d'Angers) et Cousin ont procédé à l'examen des cadavres. »

« Les médecins ont constaté que chez presque tous la mort a été le résultat de l'asphyxie déterminée par une pression violente et continue. Chez trois ou quatre, la mort a été causée par la fracture des côtes et du sternum ; il y a eu en oncement de la poitrine. Quelques-unes de ces victimes ont été foulées aux pieds et rendues presque méconnaissables. »

« Jusqu'à présent, rien ne fait présumer que l'on puisse as- signer à une autre cause qu'à la pression de la foule la mort de tant de victimes. Peu d'effets ont été enlevés ; des bijoux pré- cieux, de l'argent, ont été retrouvés sur les cadavres. Nous donnons la liste exacte des personnes encore déposées ce matin à l'hôpital du Gros-Caillou, et qui ont été reconnues par leurs parents ou amis :

« Mmes Morlet, rue de la Comète, 15 ; Bourgeois, rue des Francs-Bourgeois, 16 ; Farnier (Jeanne-Marguerite), rue Malar, 17 ; Berger (Constance), rue Saint-Maur, 134 ; veuve Dumillet, cour de la Trinité, 34 ; Cornetty (Louise), rue Boucher, 8 ; veuve Chataignier, rue d'Enfer, 76 ; Deleusse, rue Mouffetard, 114. »

« MM. Philippe (Louis-Pierre), à Vaugirard, Grande-Rue, 15 ; Merille (Paul-Gustave), rue de l'Oursine, 102 ; Lavigne-Poret, âgé de 55 ans, rue Saint-Victor ; Lavigne-Poret (Edouard), âgé de 20 ans ; Lavigne-Poret (Eugène), âgé de 15 ans ; Corantic-Saint-Aubin, rue Mouffetard, 114 ; Belcourt (Alexandre-Adol-

phie), 16 à 17 ans ; Maréchal, rue de Childebert, 27, âgé de 10 ans ; un homme de 35 ans, inconnu ; un jeune homme de 19 à 20 ans, id. ; et un enfant de 12 à 13 ans, id. »

« Trois cadavres reconnus ont été transportés dans leurs fa- milles. — Total : vingt-quatre victimes. »

Le journal ministériel ne porte le nombre des morts qu'à vingt-trois ; mais les renseignements de la feuille judiciaire pa- rraissent plus exacts.

La cause première de la terreur panique qui s'est manifestée dans cette partie du Champ-de-Mars semble être la chute d'une femme qui a été bientôt foulée aux pieds.

On a remarqué dans la triste liste que nous donnons plus haut trois personnes portant le même nom : ce sont le père, le fils et le neveu. Deux personnes demeurant dans la même maison, rue Mouffetard, sont aussi au nombre des victimes. Ces faits prouvent combien le resserrement a dû être violent pour agir ainsi simultanément sur toutes ces personnes intéressées à se protéger mutuellement.

Il paraît que par une circonstance assez heureuse, un déta- chement d'artilleurs était à cheval dans la cour de l'Ecole-Mi- litaire pour aller retirer les pièces qui avaient servi à la défense du fort. On a fait avancer doucement ces cavaliers, qui ont rompu le courant de la foule et permis le dégagement de la grille.

Avvertie par ce qui venait de se passer, la foule a ralenti sa marche, et il n'y a plus eu d'autres accidents.

En fait, avec un peu de patience, les issues du Champ-de- Mars suffisaient pour l'écoulement des curieux. Mais n'eût-on pas pu d'avance prévoir que l'empressement de chacun occasionnerait un encombrement aux grilles, dont les portes manquent de largeur ? On eût prévenu les malheurs qui sont arrivés, soit en enlevant les dormants, ce qui eût triplé les issues, soit en jetant des ponts sur les fossés.

On lit dans la Gazette :

« Nous apprenons avec une profonde douleur qu'un accident affreux, arrivé hier au Champ-de-Mars, a converti ce jour de fête nuptiale en un jour de deuil. La mort de dix-huit personnes au moins, vingt-quatre autres, dit-on, plus ou moins grièvement mutilées ou blessées, le désordre, l'épouvante et la consterna- tion dans la foule venue pour assister à des jeux, voilà ce qui a terminé la fête populaire par laquelle on avait prélué à la fête d'élite préparée à l'Hôtel-de-Ville. »

« Selon les renseignements qui nous sont donnés, des mal- veillants ou des filous ont essayé d'occasionner du désordre vers la grille du Champ-de-Mars, au bout de l'avenue de Lamotte- Piquet, et ils n'y ont que trop bien réussi. Du sable, des pierres et de la terre jetés au milieu de la foule, des ifs à illuminations renversés, ont en un instant produit une terreur panique, par suite de laquelle un grand nombre d'individus se sont précipités vers la grille. Il n'y avait là presque aucune surveillance ; la police avait porté toutes ses forces autour du château. La foule, en se pressant vers ce passage étroit, a occasionné la chute des personnes trop faibles pour résister au torrent. Des femmes, des enfants, des vieillards, ont été foulés aux pieds, écrasés, horriblement mutilés. Les cris des victimes et leurs efforts pour se dégager augmentaient encore le tumulte. Des femmes ont été entièrement dépouillées, d'autres ont eu une partie de leurs vé- tements et leurs boucles d'oreilles arrachées. On parle d'une femme enceinte qui est au nombre des victimes. »

« Le désordre aurait été beaucoup plus grand et le nombre des tués et des blessés bien plus considérable, sans le courage et la présence d'esprit de quelques personnes qui, formant une sorte de chaîne, ont fendu la presse et opposé au torrent une barrière et rétabli un peu d'ordre sur ce lieu de désolation. »

« Morts et blessés ont été transportés, les uns à l'hospice du Gros-Caillou, les autres à l'Ecole-Militaire, où les soins les plus pressés leur ont été prodigués. On ne peut encore éva-

On lit dans la Gazette :

« Nous apprenons avec une profonde douleur qu'un accident affreux, arrivé hier au Champ-de-Mars, a converti ce jour de fête nuptiale en un jour de deuil. La mort de dix-huit personnes au moins, vingt-quatre autres, dit-on, plus ou moins grièvement mutilées ou blessées, le désordre, l'épouvante et la consterna- tion dans la foule venue pour assister à des jeux, voilà ce qui a terminé la fête populaire par laquelle on avait prélué à la fête d'élite préparée à l'Hôtel-de-Ville. »

« Selon les renseignements qui nous sont donnés, des mal- veillants ou des filous ont essayé d'occasionner du désordre vers la grille du Champ-de-Mars, au bout de l'avenue de Lamotte- Piquet, et ils n'y ont que trop bien réussi. Du sable, des pierres et de la terre jetés au milieu de la foule, des ifs à illuminations renversés, ont en un instant produit une terreur panique, par suite de laquelle un grand nombre d'individus se sont précipités vers la grille. Il n'y avait là presque aucune surveillance ; la police avait porté toutes ses forces autour du château. La foule, en se pressant vers ce passage étroit, a occasionné la chute des personnes trop faibles pour résister au torrent. Des femmes, des enfants, des vieillards, ont été foulés aux pieds, écrasés, horriblement mutilés. Les cris des victimes et leurs efforts pour se dégager augmentaient encore le tumulte. Des femmes ont été entièrement dépouillées, d'autres ont eu une partie de leurs vé- tements et leurs boucles d'oreilles arrachées. On parle d'une femme enceinte qui est au nombre des victimes. »

« Le désordre aurait été beaucoup plus grand et le nombre des tués et des blessés bien plus considérable, sans le courage et la présence d'esprit de quelques personnes qui, formant une sorte de chaîne, ont fendu la presse et opposé au torrent une barrière et rétabli un peu d'ordre sur ce lieu de désolation. »

« Morts et blessés ont été transportés, les uns à l'hospice du Gros-Caillou, les autres à l'Ecole-Militaire, où les soins les plus pressés leur ont été prodigués. On ne peut encore éva-

vieilles dames ont les traditions du passé, les chroniques de tout âge, de toute famille, de tout lieu. On les consulte comme des parchemins, on les respecte comme d'anciens meubles ; on leur rend hommage pour se les rendre favorables, pour adoucir l'âpreté de leur langue, la sécheresse de leurs yeux ; les vieilles dames peuvent faire votre fortune : attachez-vous aux vieilles dames. Elles jouent, d'ordinaire ; jouez avec elles ; tâchez d'être le partenaire de la plus riche, de la plus maus- sade ; consultez ses regards, obéissez aux coups de pied qu'elle vous donne sous la table, usez de vos cartes comme elle vous l'indique ; dussiez-vous perdre mille fois, perdez. Faites abnégation de votre amour-propre de joueur, et surtout, ne vous avisez pas de jeter, d'un air fanfaron, 5 fr. sur la table si on joue cinq sous. Soyez exact aussi à prendre le ridicule des vieilles dames quand il les embarrasse, à leur présenter leur schall quand elles le désirent, le verre d'eau sucrée quand le plateau passe près de vous. Après cela, j'espère que vous réus- sirez, et qu'en s'en retournant le soir avec la servante qui vient les chercher, le falot à la main, ces dames diront de vous : C'est un jeune homme charmant, très-bien élevé, ayant tout-à- fait bonne façon. Et quelqu'une d'entr'elles, en se couchant, songera probablement avec qui elle pourrait vous marier.

Après les vieilles dames, vient le fretin de la société, j'en- tends les habitués de la maison qui ne sont ni parents ni amis, qui arrivent à jour fixe pour faire tapisserie, ou jouer quelques pièces de cinquante centimes à l'écarté. Avec eux, cependant, il faut user encore de précautions ; ne soyez pas si étourdi que d'aller trancher du matamore et raisonner hardiment sur tout ce que vous savez de politique, d'histoire et de législation. Etudiez ces hommes, ayez connaissance de leur nom, de leurs antécédents, de leur profession, et réglez-vous là-dessus. — Si un médecin, traitez le système de Cabanis, de Gall, et atten- dez toujours, pour manifester votre opinion, que le médecin vous ait donné la sienne ; — si un avocat, parlez de législation, du bonheur qu'il y a de voir toutes les places occupées par des avocats, et le gouvernement marcher à leur guise ; — si un ren- tier, oh ! du calme, la paix, le repos ; accumulez tout ce qui peut faire espérer à cet honnête rentier, que les fonds vont hausser, et qu'il n'a qu'à dormir tranquillement sur son édredon ; — si un littérateur de l'autre siècle, qui, pour avoir vécu quelques vingt ans, et avoir exercé tel honorable emploi dans

Paris, 16 juin 1837.

(Correspondance particulière du CENSEUR.)

La police a tout à se reprocher dans la catastrophe de mercredi. Au lieu d'enlever toutes les grilles des barrières qui sont disposées à cet effet, on s'est borné à ouvrir les portes ordinaires, et là, deux cent mille personnes qui se pressaient dans le Champ-de-Mars n'ont eu ainsi que cinq issues d'une largeur très-restreinte, et cela au milieu de la nuit et dans une obscurité que les feux de la soirée contribuaient à rendre encore plus dangereuse.

Les morts connus hier étaient au nombre de 24; mais sur 22 blessés transportés au Gros-Caillou, 20 étaient désespérés.

— Il a été question ce matin de la mission de M. G. Delessert, comme satisfaction à donner aux familles des victimes du Champ-de-Mars.

— Les boissons expédiées à l'étranger, par voie de terre, en franchise des droits de circulation et de consommation, aux termes des articles 5, 8 et 87 de la loi du 23 avril 1816, pourront sortir par Entre-deux-Guiers, arrondissement de Grenoble, département de l'Isère, où il sera établi, à cet effet, un bureau de vérification.

— On assure que l'ajournement indéfini a été convenu pour le bal de la ville comme pour le bal de la garde nationale. Une inquiétude vague règne au château. On a fait visiter de nouveau les salles de l'Hôtel-de-Ville, et des rapports alarmants sont parvenus sur cet amas de toiles, de planches, de gazes, entremêlées de cent mille bougies ou becs de lumière, dont les vents peuvent faire autant d'instruments d'incendie.

— Le plus singulier bruit a couru aujourd'hui sur une prétendue correspondance amoureuse qui se serait établie entre la princesse Victoria et le prince Louis Bonaparte. Il y a des gens qui ne reculent devant aucune invention de nouvelle quelque ridicule qu'elle soit. Ils trouvent toujours des personnes disposées à les croire.

— Les nouvelles télégraphiques de Calais, arrivées à midi et demi, ne donnent rien de nouveau sur l'état du roi d'Angleterre. A l'ambassade comme à la présidence du conseil, on s'attend à ce que lundi, au plus tard, la crise sera terminée et le deuil de cour officiellement annoncé.

Windsor est soigneusement fermé à toute personne étrangère à la famille royale et à sa coterie. Le duc de Cumberland, la princesse Augusta et le comte de Munster ont été appelés au château qu'il n'ont plus quitté.

— Le baron de Werther est arrivé à Berlin où il va prendre le portefeuille des affaires étrangères.

— Les fêtes de Versailles ont été obscurcies d'une nouvelle note de la cour de Rome, soutenue de celle d'Autriche, sur notre garnison d'Ancône, dont le séjour paraît une menace permanente de révolution pour l'Italie. Il paraît que M. Molé est aussi peu disposé à céder sur ce point que sur celui d'Afrique, et qu'il est en dissidence ouverte avec plusieurs membres du cabinet. Faut-il croire que nous sommes à la veille d'une modification et que le parti de la *Marseillaise* l'emportera sur celui de la paix à tout prix? Nous ne saurions rien affirmer dans ce moment, mais le pape prend bien mal son temps pour trouver mauvais le séjour de nos soldats dans une place que l'Autriche convoite pour ne jamais la lui rendre. Des instructions ont été adressées à M. Thiers pour mettre fin aux réclamations mal sonnantes des chancelleries austro-romaines. On assure que M. Salvandy est assez avant dans la politique de famille pour aller à Naples en ambassadeur de France, si le scrutin électoral lui ferme la chambre et avertit la confiance royale qu'il n'y a pas de place pour lui dans l'opinion du pays.

— La duchesse de Mecklenbourg a été très-affectée des tristes événements du Champ-de-Mars. Son intention n'étant pas de paraître aux fêtes nouvelles, on assurait ce matin que son départ pour Berlin aurait lieu dimanche

préjugés semblent se consolider avec le temps; les classes tirées se resserrent entr'elles dans leurs quartiers, dans leur intérieur, dans leur salle à manger; elles ont leurs réunions à part, leurs fêtes à part, leurs banquets à part; elles établissent ainsi une société étrangère au sein d'une autre société, une ville dans une autre ville. J'en sais même, quand le préfet ou le général donnent un bal, qui briguent une invitation à ce bal, afin de pouvoir la laisser négligemment oubliée sur leur cheminée, et dire: Voilà le cas que je fais de leurs invitations!

En terminant cette esquisse, je dois demander très-humblement pardon aux honnêtes gens de la province du ton un peu lesté que j'ai pris pour traiter une aussi grave matière; mais je suis né en province, j'ai vécu en province, et Dieu aura peut-être un jour la cruauté de me laisser mourir en province. Je suis donc provincial, essentiellement provincial; or, en écrivant ceci, je me suis, en riant, un peu moqué de moi comme de mes co-provinciaux; mais je dois me hâter d'ajouter qu'en cet heureux temps, où l'on plaide chaque jour, avec chance égale de succès, et le pour et le contre, je ne serais pas surpris d'être amené à faire quelque jour le tableau des sociétés de province vues du beau côté, et ce serait, entre nous, le sujet d'un article probablement plus attrayant que celui-ci.

X. MARMIER.

LES CONSCRITS DE 1837.

AIR de la Treille de sincérité.

Aux futailles
Livrons batailles!
Aujourd'hui, voilà pour l'état
Tout ce que peut faire un soldat.
Du tirage a paru l'affiche:
Jeunes conscrits, rallions-nous,
Non point pour courir en Autriche
Sur les traces des tourlouroux
Qui mirent vingt rois à genoux.
En bons cousins tous les rois vivent,
Ce n'est plus l'heure des combats;
Vous savez que les temps se suivent,
Mais qu'ils ne se ressemblent pas.
Aux futailles, etc.

dans la nuit avec les divers Prussiens et Allemands qui avaient eu l'intention de germaniser la cour de la duchesse peu de froid dans les relations de madame la douairière avec la cour de Trianon. La fierté tudesque de cette princesse a été très-choquée du péle-mêle des fêtes prindes accents belliqueux des élèves de Saint-Cyr qui ont retenti à la cour.

— On dit que le chef de division de la police chargé du service de la fête dont la fin a si fatale va être destitué pour avoir changé l'heure du feu d'artifice du Champ-de-Mars. La foule, qui avait appris par les journaux et les affiches que ce spectacle aurait lieu avant les feux du quai d'Orsay et de la barrière du Trône, s'est précipitée vers les grilles pour courir vers un autre objet de curiosité. De là sont arrivés tous les malheurs qu'on a aujourd'hui à déplorer.

P. S. — Les personnes en cour, qui flairent les mots des fonctionnaires publics, ont observé toute la journée d'hier M. le préfet de police dans l'éventualité de sa succession administrative. Mais comme on n'a pas le tarif du nombre des victimes, que l'imprévoyance d'un préfet peut faire excuser sans crainte de destitution, on assure que toutes les explications fournies par M. le préfet de police ont été satisfaisantes, et qu'à cette occasion il lui a été dit: « Je sais, monsieur, que vous avez fait tout ce que vous pouviez faire. »

Quant à nous, sans préjudicier au zèle déployé pour assurer l'enthousiasme aux lieux où il est de garde, nous dirons à M. le préfet qu'il a singulièrement oublié les coutumes des temps où le Champ-de-Mars était le théâtre des fêtes et revues. Alors la foule était aussi considérable; mais on avait le soin d'enlever les grilles et de combler les fossés pour former un passage de plein-pied à chacune des issues.

— Nous avons dit que M. d'Haussez était à Paris depuis quelques jours; nous savons aujourd'hui qu'il avait fait avertir M. le garde-des-sceaux de son intention de se faire juger par la cour des pairs.

M. Berryer avait même déclaré qu'il avait mission de demander à la chambre des députés la nomination d'un procureur-général spécial pour suivre ce procès. C'est pour empêcher ce que les membres appellent un scandale, qu'on s'est hâté d'appliquer l'amnistie à M. d'Haussez.

Cet ex-ministre de Charles X publie en ce moment des mémoires sur ses voyages.

ÉTATS-UNIS. — Incendie d'un bateau à vapeur. — 150 personnes tuées.

Les journaux de la Nouvelle-Orléans sont remplis de détails affligeants sur une épouvantable catastrophe. Le bateau à vapeur le *Ben-Sherrod* avait quitté le 7 mai la Nouvelle-Orléans, se rendant à Louisville. Dans la soirée du 8, à 30 milles environ au-dessous de Natchez, on s'aperçut que le navire brûlait sur près de 200 personnes réunies à bord, seulement 50 ou 60 ont été sauvées. Quelques minutes après la découverte de l'incendie, le bâtiment entier était devenu la proie des flammes. Le feu a pris par suite de l'imprudence des hommes de service, qui avaient empilé le bois destiné à faire du charbon trop près de la chaudière. Quand on vit qu'il ne restait plus d'espoir, 20 personnes se précipitèrent dans le canot suspendu au flanc du navire. L'une d'elles, craignant que le feu ne se communiquât à cette petite embarcation, coupa la corde; aussitôt le canot s'enfonça de près de 20 pieds dans la mer; 4 personnes seulement reparurent avec le canot, s'étant cramponnées après lui. Ces 4 naufragés furent recueillis à quelque distance par le *Colombus*. Un autre bâtiment, l'*Alton*, n'a pas montré, pour secourir les victimes de cet incendie, autant de dévouement que le *Colombus*. Il serait difficile de décrire les épouvantables scènes produites par la confusion qui régnait à bord du *Ben-Sherrod*; les malheureux qui s'y trouvaient entassés n'échappaient aux flammes que pour chercher la mort dans les flots.

Le capitaine est parvenu à sauver sa femme, mais il a vu périr sous ses yeux ses deux enfants. Presque toutes les femmes se trouvaient à bord ont péri. Sur 53 nègres, 2 seulement ont été sauvés. L'équipage du *Ben-Sherrod*, était très-nombreux: des 50 personnes sauvées, 30 étaient des hommes de l'équipage. Sur 70 passagers, 10 ou 12 seulement ont été recueillis par

Il est vrai du mal de la guerre
Qu'aucun de nous n'est tourmenté;
Les Français ne s'échauffent guère
A guerroyer, hiver, été,
Qu'au profit de la liberté.
Entr'eux ils n'ont plus de rancune;
Tous les peuples sont destinés
A faire un jour table commune,
De pampre et de fleurs couronnés.
Aux futailles, etc.

Hors du camp, nos illustres pères
Dans un lit n'ont jamais dormi;
Au bivouac, en ces temps prospères,
On couchait, couvert à demi
D'un drapeau pris sur l'ennemi.
Nous autres, piliers de taverne,
Nous moisirons pour nos péchés
Sur les grabats de la caserne,
Ou dans quelques forts détachés.
Aux futailles, etc.

Pourtant, s'il fallait en découdre,
Nous saurions montrer aux vieux rois
Que nous ne craignons pas la poudre:
Nous ferions pousser d'autres fois
Le plumage du coq gaulois;
Nous l'enverrions en Catalogne,
Et nous pourrions le marier
A l'aigle blanche de Pologne.
Mais attendons son cri guerrier.
Aux futailles, etc.

Allons, que l'écume rougisse
Le verre et chauffe nos cerveaux,
En attendant qu'elle blanchisse,
A la face de nos rivaux,
Sur le beau frein de nos chevaux.
Tandis qu'on remplira de poudres
Les tonneaux que nous viderons,
Vidons, amis, vidons les foudres
Des caves de nos vigneron.
Aux futailles, etc.

luer le nombre des victimes de ce déplorable événement, parce qu'on ne connaît que celles qui ont été déposées dans des établissements publics, et qu'on ignore encore combien de blessés ont pu regagner leur domicile.

» Tant de malheurs sont d'autant plus à déplorer, que la partie de la population qui s'était portée au Champ-de-Mars a été dupe des termes fastueux du programme. On s'attendait à l'attaque et à la prise d'un fort par des régiments d'infanterie et d'artillerie, et il n'y a eu qu'un médiocre et insignifiant feu d'artifice long-temps attendu. Ainsi, en voulant faire une diversion et désencombrer les environs du château, on a produit ailleurs ce que l'on craignait au centre.»

Une ordonnance royale, rendue sur le rapport de M. le garde-des-sceaux, vient d'appliquer le bénéfice de l'amnistie à M. d'Haussez, condamné, par contumace, à une prison perpétuelle. Si cette mesure a été réellement prise, ainsi que le prétend la *Charte*, elle ne saurait, à moins de partialité flagrante, manquer de profiter à ceux des autres contumacés condamnés comme M. d'Haussez par la cour des pairs, mais qui n'ont pas l'avantage de professer les opinions légitimistes.

Nous ne nous étonnons point que le cabinet ait commencé par un ancien ministre de Charles X l'application d'un acte qui était la conséquence nécessaire de l'ordonnance générale d'amnistie. Nous nous expliquons facilement cette préférence, et nous en prendrions notre part, si le ministère n'avait pas cru devoir attacher à la mesure qu'il a provoquée une condition qui la dénature. C'est, dit la *Charte*, sur la demande formée par M. d'Haussez, que la dernière ordonnance a été rendue.

Comment cette demande a-t-elle été faite? et qu'est-ce que le gouvernement a exigé du pétitionnaire pour l'exaucer?

Si pourtant M. d'Haussez a simplement réclamé le bénéfice de l'amnistie comme la conséquence forcée d'un acte public, et si le ministère, sur cette requête, a fait rendre l'ordonnance en question, à titre de décision purement interprétative, nous sommes disposés à l'approuver. Mais, dans ce cas, il n'aurait pas fallu que l'interprétation ministérielle eût le caractère d'un acte isolé et tout-à-fait personnel à M. d'Haussez. L'amnistie, proclamée le 8 mai, n'a précisément de valeur qu'autant qu'on y a pu voir une mesure générale: c'est à ce titre seul que l'opinion publique l'a accueillie.

Au surplus, pour juger l'acte qui profite aujourd'hui à un chef du parti légitimiste, acte sur lequel nous aurions d'ailleurs de graves questions à soulever, on nous permettra d'attendre que le gouvernement en fasse une application complète à des condamnés d'une autre opinion.

On nous écrit de Nions (Drôme), le 16 juin :

« L'épidémie du suicide gagne notre ville. Vous vous rappelez qu'il y a quelque temps une femme qui subissait sa peine dans la maison d'arrêt fut trouvée pendue dans la chambre où elle était enfermée. Un fait pareil vient encore d'avoir lieu. Mardi dernier, en visitant un des prisonniers, le guichetier le trouva mort et étendu à terre. Informée de cet événement, la justice accourut sur les lieux, mais toutes les investigations auxquelles on s'est livré n'ont fait découvrir aucune blessure ou aucune trace de mort violente. On a soupçonné un empoisonnement; le médecin de la prison a été appelé pour procéder à l'autopsie du cadavre. Tout en faisant cette opération, le docteur a trouvé autour du cou, et fortement empreint dans la chair, le cordon à l'aide duquel le malheureux s'était donné la mort. Il paraît que le poids avait fait rompre la mince ficelle qu'il avait tressée lui-même. En effet, on retrouva l'autre partie fixée au plancher. Cet homme était détenu sous la double prévention de fabrication et d'émission de fausse monnaie.

» Le même jour, dans la commune de Vinsobres, un jeune homme âgé d'environ 20 ans s'est fait sauter la cervelle avec un fusil, dont il a lâché la détente avec son pied. On lui avait reproché plusieurs fois d'être l'auteur de la grossesse d'une fille du pays qui passe pour être dans l'idiotisme. Il paraît que les railleries auxquelles il était journellement en butte firent naître chez lui le regret et le désespoir, qu'il s'est donné la mort pour échapper à la honte de l'action qu'on lui reprochait et pour se soustraire en même temps aux sarcasmes et aux plaisanteries de ses camarades.»

L'assemblée des électeurs départementaux du 6^e canton de Lyon est convoquée pour le mardi 4 juillet prochain, à l'effet de procéder à la nomination d'un membre du conseil-général, en remplacement de M. Baudrier, décédé. L'élection aura lieu au Palais-de-Justice, place St-Jean, à huit heures du matin.

une administration, sera devenu peut-être membre de l'académie locale, hélas! citez quelques lambeaux épars de vos études classiques, quelques vers estropiés d'Horace ou de Virgile; citez, citez encore, faites des gestes d'enthousiasme! criez hautement contre le désordre dans lequel est tombée notre belle littérature, et alors le bon académicien pleurera de joie, et vous nommera son cher ami... Je ne serais pas étonné qu'à la prochaine réunion il vous proposât pour candidat à la première place vacante.

Maintenant votre tâche s'avance, et vous pouvez, sans trop d'inconvénient, prendre un verre de bière sur le plateau et manger un massépain; faites attention, toutefois, que cette opération ne se répète pas trop souvent, ou d'une manière trop visible: on dirait que vous venez ici pour souper.

Et quand onze heures ou minuit sonneront, songez à sortir. Ne vous en allez pas trop tôt, vous blesseriez l'amour-propre du maître de la maison, qui supposerait que vous vous ennuyez chez lui; ne vous en allez pas trop tard, vous importuneriez les regards des intimes, qui ont peut-être beaucoup de choses à se dire. Ne jetez pas un dernier regard sur les dames que vous quittez, elles croiraient que vous leur faites des signes. Ne souriez pas à la petite bonne qui viendra vous ouvrir la porte, elle dirait le lendemain que vous êtes amoureux d'elle. Ne vous arrêtez pas sur l'escalier, on penserait que vous écoutez aux portes. Passez lestement dans les rues, pour qu'on ne dise pas que vous êtes un coureur de nuit; répondez honnêtement au factionnaire qui vous interpellera, pour qu'il ne vous mette pas au corps-de-garde. Ouvrez doucement la porte de votre demeure; pour plus de sûreté même, tirez vos bottes au bas de l'escalier, et montez en retenant votre respiration, afin de ne pas réveiller le locataire qui loge au-dessous de vous; et, quand vous serez chez vous, vos pantoufles à vos pieds, votre bonnet de nuit sur la tête, et votre tête libre de réfléchir aux grands événements qui viennent d'avoir lieu, récapitulez tout ce que vous avez dit et fait; voyez si vous n'avez été ni trop timide, ni trop hardi, ni trop causeur, ni trop silencieux; voyez tout cela, et endormez-vous après, si vous pouvez.

Ce qui distingue encore les sociétés de province de celles de Paris, c'est la séparation par castes et catégories des habitants d'une même ville, ce sont les barrières élevées entre le salon aristocratique et le salon bourgeois. En province, les vieux

Columbus. Jamais un malheur semblable n'était encore arrivé sur les bateaux à vapeur du Mississippi. Parmi les personnes qui ont été sauvées, plusieurs ont été horriblement brûlées. Pendant que le navire brûlait, 8 explosions ont eu lieu; elles ont été produites par des barils d'eau-de-vie, de genièvre. Les chaudières ont éclaté avec un fracas épouvantable; 39 barils de poudre ont sauté. Le bâtiment portait des valeurs considérables en numéraire pour les banques de Tennesse; tout a été perdu. Tout ce qu'avaient les voyageurs a eu le même sort.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.
Fin de la séance du 15 juin.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur la création d'une huitième chambre du tribunal de première instance de la Seine.

M. Goupil de Préfeln se plaint qu'en songeant à l'amélioration de l'organisation judiciaire du département de la Seine, le gouvernement ait oublié les besoins du reste du pays. L'orateur dit que la justice n'est pas toujours rendue dans les tribunaux de première instance de province comme il conviendrait à l'honneur de la France et de la magistrature.

Dans cette circonstance, M. le garde-des-sceaux s'est laissé aller à un sentiment de prédilection pour la magistrature parisienne, au milieu de laquelle il a vécu et au milieu de laquelle il vit encore. M. Goupil de Préfeln votera contre le projet.

M. Barthe, garde-des-sceaux, dit que toutes les fois qu'une localité de province sera en souffrance sous le rapport de la justice, il s'empressera de remédier à ce mal en proposant un supplément d'organisation judiciaire.

Venant à l'espèce, M. le garde-des-sceaux défend le projet dont il démontre la justice et la nécessité. Les affaires civiles et correctionnelles ont presque doublé depuis 1821. Or, il faut une justice prompte pour satisfaire les justiciables. (Aux voix! aux voix!)

M. Mauguin approuve la loi en discussion et demande ensuite la permission de dire quelques mots sur un sujet tout-à-fait étranger à la question. (Rumeurs.)

M. le président du conseil, dit-il, nous a annoncé dernièrement qu'un traité avait été signé... (Hilarité et murmure.)

Une voix: Non erat hic locus! (Bruit. — L'ordre du jour.)

M. Agier: S'agit-il donc de traduire Abd-el-Kader en police correctionnelle? (On rit.)

M. Mauguin: Il ne s'agit pas de traduire Abd-el-Kader en police correctionnelle. Le mot peut être fort spirituel, mais il n'est pas digne de la gravité de la question qui nous occupe. Je demande à la chambre de m'accorder, après que la discussion aura été votée, à peu près cinq minutes pour adresser une interpellation à M. le président du conseil.

M. Dumont insiste sur la nécessité d'améliorer la situation des tribunaux de première instance en province.

M. Teste appuie cette observation, et soutient ensuite le projet de loi. La population parisienne augmente tous les jours. Les magistrats ne peuvent pas physiquement suffire à leurs travaux.

La discussion générale est fermée. On passe aux articles.

Art. 1er. « Le tribunal de première instance de la Seine sera composé ainsi qu'il suit :
Un président; huit vice-présidents; douze juges d'instruction; vingt-huit juges; seize juges-suppléants; un procureur du roi; seize substituts; un greffier en chef. » — Adopté.

Art. 2, ajouté par la commission. « La réduction du nombre actuel des juges-suppléants s'effectuera par voie d'extinction. »

M. Raynaud demande le rejet de cet article.

M. Vivien, rapporteur, défend l'article, auquel adhère M. le garde-des-sceaux.

L'article 2 est adopté. On procède à l'appel nominal sur l'ensemble de la loi.

En voici le résultat :
Nombre de votants, 245; boules blanches, 181; boules noires, 64.

La chambre adopte.

M. Mauguin demande aux ministres si leur intention n'est pas de publier officiellement le traité conclu entre Abd-el-Kader et le général Bugeaud, traité qui n'est autre chose que l'abandon d'Alger. (Mouvement.)

M. Barthe, garde-des-sceaux, répond que le gouvernement publiera le traité quand il croira le moment venu. (Murmures.)

M. Mauguin dit qu'il s'agit d'une affaire grave, de l'abandon de l'Afrique. (Réclamations.) Il demande aux ministres s'il ne leur conviendrait pas de consulter les chambres sur la question de la ratification du traité. (Oui, oui!)

Je respecte, dit-il, la prérogative du pouvoir plus que tout autre; je n'exige pas une communication; mais les usages parlementaires permettent que l'on consulte indirectement la chambre. Comme MM. les ministres ne paraissent pas disposés à le faire, je demande la permission de leur adresser lundi des interpellations sur ce traité.

M. Barthe: Je dois dire que le traité a été conclu par le ministre, et non pas dans des vues d'abandon de l'Afrique, mais dans des vues de consolidation.

M. le garde-des-sceaux soutient que le traité ne doit être publié que lorsque tout sera consommé. (Oh! oh!)

M. le président: Je consulte la chambre pour savoir si elle permet les interpellations et à quel jour elle les fixe.

M. Mauguin: La première question ne doit pas être posée; elle tendrait à limiter le droit de la tribune. Le droit d'interpellation est absolu. C'est un mauvais précédent que voudrait établir M. le président.

M. le président soutient son opinion, qui ne préjudicie pas, et est ouvert à toutes les questions.

M. Odilon-Barrot: La chambre ne peut se prononcer en l'absence de M. le président du conseil; il faut réserver le droit de l'honorable membre qui a soulevé la question.

M. Mauguin: Je réserve la question que je soulèverai de nouveau lundi en présence de M. le président du conseil.

M. Glais-Bizoin: Demain... M. le président du conseil sera présent.

M. le président: Je vais consulter la chambre.

La chambre consultée déclare qu'elle permet les interpellations de M. Mauguin sur le traité conclu entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader.

M. le président: Maintenant la chambre va fixer le jour... M. Guizot: Il est bien difficile de fixer le jour des interpellations en l'absence de M. le président du conseil. (C'est juste, c'est juste!)

M. le président: Alors le jour des interpellations sera fixé ultérieurement.

Une discussion s'élève, pour savoir si l'ordre du jour sera modifié en ce sens que le budget passerait avant la discussion générale des chemins de fer.

La chambre, après avoir entendu MM. Jaubert, Martin (du Nord), A. Giraud, Berryer, maintient son ordre du jour. La séance est levée à 6 heures.

(Correspondance particulière du Censeur)

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

Séance du 16 juin.

A midi et demi, la séance est ouverte.

M. Etienne dépose le rapport de la commission chargée de l'examen du projet portant demande de crédits à titre de secours aux hospices et ateliers de charité, et il demande à la chambre de fixer la discussion après celle du projet relatif aux réfugiés étrangers. (Oui! oui!)

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur les chemins de fer.

M. Aubert: L'utilité d'une discussion générale sur les chemins de fer a été contestée; mais la chambre a décidé, avec raison, qu'elle devait avoir lieu, non pour transformer cette tribune en chaire d'économie politique, comme on l'a prétendu, parce que la discussion ne doit pas être suivie d'une délibération, mais pour donner un enseignement au pays.

En effet, vous avez une distribution importante à prendre, puisque vous êtes appelés à examiner, pour la première fois, les nombreux systèmes de chemins de fer, sur lesquels vous avez un code tout entier à faire.

L'orateur croit devoir justifier son inscription contre, parce que le règlement n'admet pas d'inscription sur; il déclare qu'il n'est pas l'ennemi des chemins de fer, mais qu'il ne peut approuver la manière dont les projets de chemins de fer ont été présentés. En effet, dit-il, on nous a presque jeté ces projets à la tête, en soulevant à la fin d'une session les graves questions qui se rattachent aux chemins de fer.

Il semble que la présentation de dix projets de loi n'a pas été faite sérieusement, et que lorsqu'on en présentait beaucoup, on n'en voulait en réalité qu'un seul.

L'honorable député prie la chambre de se souvenir des recommandations qu'il fit lors du vote de la loi sur les chemins vicinaux, de consulter les ressources du pays avant de s'engager, et il la prie aujourd'hui de réfléchir avant d'aller plus loin dans la voie des chemins de fer.

Nier l'utilité des chemins de fer, dit M. Jaubert, c'est vouloir fermer les yeux à la lumière; c'est nier une des plus admirables découvertes, celle qui permet, par exemple, d'aller de Bruxelles à Anvers en 70 minutes. Je ne vois plus, après cette admirable découverte, qu'une chose qui nous manque: le moyen de diriger les ballons; et quant à moi, je ne désespère pas de le voir enfin trouvé. (Hilarité.)

Je dirai que grâce à la vapeur et aux chemins de fer, le plus mince individu peut voyager plus splendidement que Louis XIV. (Hilarité.)

L'orateur s'attache à établir que les chemins de fer changeront complètement les rapports des provinces entr'elles et même des pays à l'égard les uns des autres.

Messieurs, continue M. Jaubert, les chemins de fer sont une véritable révolution, et il ne faut s'engager dans une révolution qu'à bonne enseigne, et lorsqu'on y est absolument obligé; comme cela a eu lieu en juillet.

M. Jaubert fait l'inventaire des chemins de fer, exécutés ou projetés; puis il demande où seront pris les capitaux nécessaires aux nombreux chemins qu'on présente, surtout à la veille de ou plutôt au milieu d'une crise commerciale; il déclare que l'industrie ne pourra suffire à ce besoin de capitaux, et que l'agriculture et le commerce seront privés des fonds qui leur sont nécessaires.

Discutant les divers systèmes de concession, l'honorable M. Jaubert pense que l'adjudication au rabais est illusoire, à cause des coalitions des adjudicataires; il n'y a donc de praticable que la concession directe. Cette concession, dit-il, peut être faite suivant plusieurs modes.

Le premier est celui du prêt qui est bon, parce qu'on ne s'engage à prêter que lorsque l'on est certain de la bonté des travaux; le second mode, c'est celui du don d'un capital, système qui serait bon s'il était praticable, c'est-à-dire, si la subvention n'était donnée qu'après la fin des travaux. Le troisième mode est la garantie de l'intérêt; mais il a été mal accueilli par la chambre dans le projet relatif au canal latéral à la Garonne. (Rumeurs.) Ce mode est assez commode sans doute; mais il a aussi des inconvénients, parce qu'il peut encourager la négligence des compagnies, et qu'il peut obliger l'administration à payer des intérêts pour des travaux qui n'auraient pas réussi.

Il existe encore des subventions déguisées. Par exemple, celle qui, par un changement dans le tracé originaire d'un projet, dirige le chemin sur Malines, qui lui assure des avantages considérables. C'est là ce qui arriva pour le chemin de la Belgique; le tracé passait par Gonesse, on l'a changé; il est dirigé par Pontoise, ce qui est un bénéfice immense, puisque ce changement a engagé la tête du chemin de fer de Pontoise, ce qui est une véritable subvention déguisée, puisque la compagnie obtient ainsi un revenu considérable.

Le second mode de subvention déguisée est celui qui accorde le droit d'augmenter les pentes; car c'est procurer une grande économie sur les travaux au préjudice de la perfection de l'œuvre commencée.

M. Jaubert exprime la crainte que le chemin de fer de Bruxelles ne soit accaparé par les compagnies de Belgique au détriment des houilles de France.

L'orateur, après s'être plaint des associations qui pourraient accaparer les chemins de fer, comme cela s'est vu en Belgique et aux Etats-Unis, se plaint de la longue durée des concessions de 99 ans, tandis qu'en Belgique les compagnies ne réclament qu'un privilège de 45 ans, et il croit que la durée de la concession devra être réduite.

Arrivant à la question de rachat, M. Jaubert invite la chambre, avant de voter cette stipulation, à bien examiner si la somme accordée par lieue pour le rachat n'est pas supérieure à la dépense, et si par hasard le trésor, après avoir accordé une subvention, ne se trouverait pas entraîné à payer une seconde fois ce qu'il aurait déjà donné.

Messieurs, j'ai réclamé il y a peu de jours l'égalité des rivières devant la loi; aujourd'hui je demande l'égalité des chemins de fer. Je demande que, sur toutes les grandes lignes, la subvention et le tarif soient les mêmes, afin de ne pas continuer l'inégalité entre les provinces.

Les chemins de fer, dit M. Jaubert, doivent être rangés dans la catégorie des travaux publics nécessaires dont l'Etat est débiteur envers le pays. Les grandes lignes de chemin de fer sont, dans l'état actuel de la société, dues à la communauté par la masse. De ce nombre sont les chemins de fer du Havre à Strasbourg, de Lille à Marseille, de Metz à Bayonne et de la Méditerranée à l'Océan.

M. Jaubert insiste pour la centralisation des chemins de fer. Le gouvernement s'est réservé le monopole de la poste aux lettres, des télégraphes, de la poste aux chevaux; qu'il se réserve aussi la poste par les chemins de fer. (Hilarité.)

M. Mauguin: La chambre a bien voulu hier m'admettre à demander des explications à M. le président du conseil. Je de-

mande, aujourd'hui qu'il est présent, à M. le ministre, s'il veut prendre jour pour des explications. (Non! non! oui!)

M. Molé: Tant que rien n'est terminé, le gouvernement ne doit pas répondre aux questions qui lui sont adressées, car il ne pourrait entrer dans aucune explication. Lorsque j'ai eu l'honneur de dire à la chambre que des négociations pour la paix avaient lieu entre le général Bugeaud et Abd-el-Kader, je n'ai pu donner à la chambre aucune explication. Aujourd'hui, les choses sont dans le même état, si ce n'est que le traité consenti a été mis sous les yeux du roi, et qu'il est reparti pour l'Afrique avec les observations du gouvernement. J'ai lieu d'être étonné que par des insinuations on ait traduit devant l'opinion publique le traité, pour en induire que l'honneur et l'intérêt de la France seront confiés à des mains qui ne les sacrifieront pas. (Rumeurs.)

Nous avons fait connaître notre opinion sur la question d'Afrique; nous ne nous en départirons pas. Je crois qu'une discussion en ce moment serait dangereuse, car elle retentirait en Afrique, et pourrait compromettre les négociations.

M. Berryer paraît à la tribune et s'efforce long-temps et inutilement de parler.

M. le président soutient que la chambre doit, avant tout, maintenir son ordre du jour, et décider tout au plus si des interpellations qu'elle a permises auront lieu tel ou tel jour.

M. Berryer redemande à parler contre la clôture. (Aux voix! aux voix!)

La chambre est dans la plus vive agitation. MM. Augustin Giraud, Vigier, Duprat et autres députés inconnus sont les interrupteurs les plus violents. M. Berryer finit par obtenir la parole pour demander au ministre si le récit de l'entrevue d'Abd-el-Kader avec M. Bugeaud, qui serait peu digne de la France, est officiel.

M. le ministre ne répond pas. Les interrupteurs recommencent leur vacarme. M. Dupin s'oppose à ce que M. Berryer continue.

M. Mauguin monte à la tribune.

M. le président: Il s'agit, avant tout, de savoir si la chambre veut ou non passer à l'ordre du jour. (Oui! oui!)

M. Mauguin: Je déclare que j'aurais des observations à présenter qui, sans avoir une très-grande gravité, doivent être écoutées.

M. le président: Avant que vous présentiez vos observations, j'ai encore à demander si la chambre veut désertir tous ses précédents et si elle ne passe pas à l'ordre du jour.

M. le président met aux voix la question de savoir si la chambre veut fixer à lundi les interpellations que M. Mauguin veut adresser à la chambre.

Une assez forte majorité se prononce pour la négative. Ce vote est suivi d'une longue agitation.

M. Paixhans prononce un discours peu remarquable pour les chemins de fer.

M. Fould demande qu'on commence la discussion par les chemins non-subsventionnés.

La séance continue.

Bulletin Judiciaire.

JURIDICTION CIVILE.

On se rappelle la condamnation prononcée par la 6^e chambre correctionnelle contre le nommé Joseph Commerson, qui a été frappé d'un emprisonnement de 2 années pour menaces envers M. Guizot et pour port illégal des palmes universitaires. On sait que Commerson, ne pouvant obtenir l'emploi qu'il avait sollicité comme récompense de ses services et de son dévouement à la cause de la liberté, s'installa avec une sellette de décrocheur sur le pont Saint-Michel et que c'est là qu'il fut arrêté. Il a interjeté appel du jugement rendu contre lui, et il a paru aujourd'hui devant la cour.

Pour expliquer les faits qui lui étaient reprochés, il a invoqué l'état d'exaltation où l'avaient jeté les refus constants qu'il avait éprouvés de la part du ministre, qui, au lieu de lui conférer un emploi, lui avait accordé un secours humiliant.

La cour, après avoir entendu Me Syrot, avocat du prévenu, et M. l'avocat-général Gadon, a maintenu la condamnation prononcée contre Commerson.

TRANSPORT DES FORÇATS.

NOUVEAU MODE DE TRANSFÈREMENT. — VOITURES CELLULAIRES.

La voiture, longue de quatorze pieds, a la forme d'un omnibus; mais les prisonniers sont placés de face et non de côté. Un couloir intérieur, dans lequel on entre par derrière la voiture, sépare deux rangées de cellules: il est plus exhaussé que les côtés, et sa hauteur (cinq pieds quatre pouces) permet aux gardiens qui s'y trouvent placés de se tenir debout, et d'aller sans difficulté d'une cellule à l'autre.

Les cellules sont au nombre de douze, six de chaque côté. Elles sont construites de façon que les prisonniers sont incessamment sous les yeux du gardien, sans qu'il leur soit possible d'avoir, ni entr'eux, ni au dehors, aucune communication orale ou visuelle; de telle sorte que la même voiture peut, sans le moindre inconvénient, contenir tout à la fois un forçat et un simple prévenu, des hommes et des femmes, des enfants et des adultes. Quelle que soit la longueur du trajet, les uns et les autres sont rendus à leur destination sans avoir pu s'apercevoir ni se parler.

Avant d'avoir vu l'ingénieuse combinaison de cette voiture, il est difficile d'imaginer comment, dans un espace de 14 pieds de long sur 5 pieds et demi de large, on a pu obtenir un pareil résultat, surtout si l'on ajoute à ce que nous venons de dire que chaque prisonnier, dans sa cellule, est beaucoup plus à l'aise qu'on ne peut l'être dans la plupart de nos diligences.

Chaque cellule a 22 pouces de largeur sur 38 de longueur, et un avancement pratiqué sous le siège de la cellule antérieure permet l'entier développement des jambes.

Les cellules sont garnies à l'intérieur de coussins rembourrés en crin et couverts en peau: deux poches en cuir contiennent le pain et la boisson dont le prisonnier peut avoir besoin; ces aliments sont renouvelés trois fois par jour. Une espèce de vasisas en tôle percée à jour, pratiquée dans l'impériale de la voiture, donne passage à un courant d'air convenable, que le détenu lui-même peut, à sa volonté, augmenter, diminuer ou faire cesser complètement, au moyen d'une soupape placée à sa portée. Une lucarne de trois ou quatre pouces, également pratiquée dans l'impériale, couverte d'un verre dépoli, éclaire l'intérieur de la cellule. Sous le coussin de chaque siège, il existe une lunette à laquelle est adaptée une espèce d'entonnoir en zinc et en chêne, qui se déverse sur la voie publique, et permet au condamné de satisfaire à tous ses besoins. Ces dispositions ont été jugées nécessaires pour que, sous de vains prétextes, les prisonniers ne se fissent pas descendre, ce qui

facilite souvent les évasions. Avec cette voiture, le condamné ne met pied à terre qu'au lieu de sa destination.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les cellules s'ouvrent sur le couloir intérieur dans lequel sont placés deux gardiens. Les portes, en chêne doublé de tôle, sont garnies d'un guichet à double compartiment : l'un sert à passer les aliments au prisonnier; l'autre, qui est grillé, est destiné à faciliter la surveillance des gardiens. L'ouverture et la direction oblique des guichets de chaque cellule sont combinées de telle sorte, que les gardiens ont incessamment les yeux sur les prisonniers et entendent leurs moindres paroles, sans que ceux-ci puissent jamais venir à bout de se voir ou de s'entendre entr'eux.

Aucun jour, aucune ouverture ne sont pratiqués dans les panneaux extérieurs de la voiture, qui est entièrement doublée en tôle.

Indépendamment des deux gardiens qui sont placés dans le couloir intérieur, un brigadier de gendarmerie est assis à côté du conducteur. Il ne doit pas y avoir d'autre escorte, car les dispositions intérieures sont de nature à prévenir efficacement toute tentative de révolte ou d'évasion.

Malgré toutes les complications de cette voiture, elle n'est pas aussi lourde que les diligences ordinaires : cinq chevaux, échangés à chaque relai de la poste, suffisent pour la desservir.

Le trajet de Paris à Brest qui, avec le service des chaînes, durait de 20 à 35 jours, s'effectuera maintenant en 72 heures.

Ainsi, les hommes que la justice a frappés n'auront plus à subir les horreurs et les fatigues de ce long voyage au soleil, à la pluie, qui laissait à la plupart d'entr'eux les germes d'une maladie mortelle.

Ainsi surtout, les populations de nos campagnes n'auront plus devant les yeux ce hideux spectacle des chaînes, plutôt fait pour démoraliser que pour servir d'exemple.

Nous le croyons même, dans le passage rapide de cette voiture, de cette prison roulante, qui, sur ses flancs silencieux et sombres, ne porte d'autre inscription que ces mots : *Transport des forçats*, il y a ce à quelque chose de mystérieux et de lugubre » que Bentham demande dans l'exécution des arrêts criminels, et qui laissera dans l'esprit des spectateurs une impression plus salutaire et plus durable que la vue de ces cyniques et joyeux voyageurs dont les propos et l'ignoble gité pouvaient faire croire à bien des gens qu'il n'y a pas de remords dans le crime, ni de douleur dans le châtement.

Nous ne craignons pas de le dire, telle a été du moins notre impression, la construction de cette voiture en dit plus sur la question du système cellulaire que tous les volumes entassés par les théoriciens; et nous pensons qu'elle ne tardera pas à nous être empruntée par l'Angleterre et l'Amérique qui, sur ce point, n'ont assurément rien de si parfait.

Mais hâtons-nous d'ajouter que si cette nouvelle conception ne devait avoir d'autre application que celle du transport des condamnés, elle serait sans résultat bien efficace; ce serait une belle idée rendue inféconde et gâchée, qu'on nous permette cette expression.

En effet, le but principal de la voiture cellulaire est d'isoler les prisonniers, et d'empêcher entr'eux des communications dangereuses. Mais ces hommes que vous isolez ainsi pendant le voyage, ils sortent d'une prison dans laquelle ils ont eu une vie commune; ils vont être jetés dans un bague où ils sont tous ensemble confondus et mêlés. Qu'importent donc quelques heures d'isolement qui n'auront peut-être pour résultat que de donner plus de vivacité et d'énergie aux communications d'une arrivée et d'un séjour communs? Ajoutez à cela que maintenant, par toute la France, ce seraient les plus coupables des prisonniers, les forçats, pour lesquels seulement on aurait recherché toutes les combinaisons du confortable.

Et tandis que ces hommes frappés par la justice, ces assassins, ces voleurs, voyageraient ainsi avec toutes leurs aises, des hommes moins coupables — les condamnés correctionnels — des hommes qui ne sont pas coupables, peut-être — les prévenus eux-mêmes — resteraient livrés à toutes les fatigues, à toutes les horreurs de l'ancien mode de transport. En 72 heures, le forçat pourra franchir la distance de sa prison au bague,

et le prévenu qui devra venir de Marseille à Paris, par exemple, pour comparaitre devant des juges qui peut-être l'acquitteront, sera trois mois à faire ce trajet, à pied, en charrette, transmis de brigade en brigade, accouplé avec un assassin, entre repos que celui qu'on voudra bien leur donner, sans aideuses étapes de ces repaires qu'on appelle les prisons départementales...

Voilà pourtant comment on opère de nos jours; et c'est surtout aux théoriciens que le reproche peut-être adressé. Comme l'architecte qui se complaisait à embellir le sommet de l'édifice avant d'en avoir construit la base, on veut régénérer le bague et les prisons pour peines avant de s'occuper des maisons de sés se corrompre et se démoraliser, et on ne paraît pas comprendre qu'il serait plus logique et plus facile d'étouffer, dès l'abord, les germes de cette corruption; on traite le malade quand on a laissé le mal grandir et devenir mortel.

(Gazette des Tribunaux.)

Bourse de Paris du 16 juin 1837.

La rente est restée immobile toute la journée sans affaires à 77 90 offerte. L'actif s'est soutenu à 28 7/8 demandé contre toute attente, surtout après le rapport officiel du général Oraa. Jusqu'à ce moment on n'a rien fait dans les chemins de fer; il règne une stagnation complète dans toutes les affaires.

Cinq pour cent	108 70	108 70	108 65	108 70
— fin courant	108 85	108 85	108 80	108 80
Quatre pour cent	99 50			
Trois pour cent	77 80	77 80	77 75	77 80
— fin courant	77 90	77 90	77 90	77 90
Rentes de Naples	96 45	96 45	96 45	96 45
— fin courant	96 65	96 65	96 65	96 65

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.

FEUILLE D'ANNONCES.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(2720) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'UN MOBILIER ET TROUSSEAU A L'USAGE D'HOMME, Rue Petit-Soulier, n° 10, au 1er étage.

Le mercredi vingt-un juin mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, dans le domicile sus-indiqué, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers et trousseau à l'usage d'homme, lesquels se composent de bois de lit, tables, placards, armoires en bois de noyer, chaises en bois et paille, horloge dans sa caisse en bois de noyer, poêle en fonte, linge de lit, de corps et de table, habits, pantalons, gilets en drap, etc.

Deux couverts, un gobelet en argent au premier titre et du poids de 445 grammes.

Ladite vente sera faite à la requête des héritiers bénéficiaires du sieur André Bazin, et en vertu d'une ordonnance en due forme rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

ANNONCES DIVERSES.

POUR CESSATION D'AFFAIRES.

VENTE VOLONTAIRE AUX ENCHÈRES

Des Meubles et Ustensiles composant l'Etablissement des Bains du Palais-Royal,

Port du Roi et rue du Plat, n° 2.

Lundi 26 juin 1837, à neuf heures du matin, et jours suivants, il sera procédé dans le local ci-dessus indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente au comptant de tout le matériel composant l'établissement des bains du Palais-Royal, et qui consiste en une chaudière close en cuivre rouge, et de la contenance d'environ quarante hectolitres, et qui est en très-bon état; une petite chaudière à vapeur, aussi en cuivre rouge, servant à faire marcher une pompe dite *Gensoul* et à deux stations; plus, une pompe à un corps et à bras, également en cuivre rouge; en plusieurs baignoires cuivre, glaces, commode, tables, console, gravures et tableau à l'huile; comptoir, chaises, fauteuils, canapé, linge à l'usage des bains; boiseries, vitrages, agencements, tuyaux et cornets en cuivre et plomb, et une foule d'autres objets.

NOTA. Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix d'adjudication.

(2719) A VENDRE. — Un Domaine de 36 bicherées environ, à Dardilly, à dix minutes de la paroisse: 20 bicherées vignes, 8 bicherées prés, 8 bicherées terre à blé; maison bourgeoise, terrasse, jardin, salle de tilleuls, trois grandes tonnes, puits dans la cour, boutasse, un beau lavoir dans le pré, la source à côté; deux cents arbres à fruits, un four à cuire le pain, trois cuves, un pressoir et tonneaux pour cent vingt années de vin.

S'adresser à M. Flasseur, cours Trocadéro, n° 1, aux Brotteaux, ou dans ledit domaine, et à M^e Coste, notaire, à Dardilly.

(2678) A CÉDER. — Une fonderie pour pièces de fonte de toutes dimensions. Elle est située à St-Etienne, et jouit d'une clientèle nombreuse: elle possède un matériel complet et une riche collection de modèles; c'est un établissement nécessaire aux besoins de la localité.

On accordera des facilités pour les paiements. S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Henri Ramay, place Henri IV, à Lyon.

(2689) A VENDRE pour cause de départ. — Un Piano à six octaves et à X, tout neuf, rue des Fargues, près de la place Sathonnay, n° 4, ou place Sathonnay, n° 6, au 3^e.

(2664) A VENDRE. — Six bicherées de terrain propre à bâtir, situé sur la place de Villeurbanne, à côté de l'église neuve.

S'adresser chez M. Petit, n° 7, à Serin.

(2688) A VENDRE de suite pour cause de départ. — Un beau fonds de café, tenant le détail de la brasserie de M. Comballot neveu, avec un beau jardin, situé sur la place du Pont de la Guillotière, une des plus belles positions; il a un grand débit.

S'adresser à M. Gravoulet, propriétaire dudit café.

On demande, pour un pensionnat situé à quelques lieues de Lyon, un professeur capable d'enseigner la tenue des livres, l'histoire et la géographie.

S'adresser au bureau du journal.

M. CAMINO, professeur de langue italienne et répétiteur au collège royal de Lyon, ouvrira lundi 19 juin un cours d'italien qui durera trois mois. Les leçons auront lieu tous les jours non fériés, de neuf à dix heures du soir, au domicile du professeur, place du Collège, n° 40. — Prix du cours: 50 fr.

(2721) Nous avons maintenant en France des eaux thermales qui peuvent rivaliser avec celles d'Aix en Savoie.

L'établissement des eaux de La Motte-St-Martin, si célèbres dans les siècles derniers, vient d'être entièrement restauré.

Le gouvernement l'a doté d'un médecin sous-inspecteur. Ces eaux, dont la température est de 45 degrés, sont très-efficaces pour la guérison des rhumatismes, des rétractions des membres, etc. etc.

La voiture de La Motte est à Grenoble, chez M. Poudret, hôtel de Provence, rue St-François.

MALADIES SECRÈTES,

Récents, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, de Montpellier. Prix: 10 fr. le flacon avec l'instruction. Un flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

PAR BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONNEMENTS.

Mentions honorables et médailles d'encouragement.

AMIDON, FÉCULE.

Nouveaux procédés pour fabriquer l'amidon sans mise en trempe et sans mauvaise odeur. — Nouvelles râpes perfectionnées pour râper la pomme de terre et la betterave. — Tamis mécanique, d'un nouveau système, s'alimentant seul, n'exigeant que peu de force, peu de place, peu d'eau et épuisant parfaitement les mares de toute fécule. — Séchoirs mécaniques. Cette machine supprime les séchoirs ou haloirs à l'air et remplace les étuves; la fécule y est introduite sortant des batoirs ou égouttoirs et en sort parfaitement séchée. — Amidonniers, ou machine à extraire le gluten pur de l'amidon. — Blutoirs pour la fécule et la gomme de fécule. — Grilloirs pour l'amidon. — Torréfacteurs pour la gomme. — Lames de scie en acier fondu et autres. — Tissus pour tamis, en laiton, soie, crin, etc. — Par MM. SAINT-ETIENNE, ingénieurs-mécaniciens, fabricants de produits amilacés, rue du Chevet-Saint-Landry, 1, à Paris. On est admis, après commande, à voir fonctionner ces machines en fabrique. (Affranchir.) (2679)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du Sirop de *Stechas*, dans les maladies de poitrine, telles que phlegmes pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrôlements, aphonies de la voix, crachements de sang, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le prouvent de tout éloge.

Il réussit également dans les affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix: 4 fr. et 2 fr. Chez Perennin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n° 25, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir et y joindre un mandat sur la poste.)

MESSAGERIES ROYALES D'ITALIE.

AIX-LES-BAINS.

DÉPARTS DE LYON : ARRIVÉES A AIX :
A 9 heures du soir. Le lendemain à 3 heures du soir.

On ne change pas de voiture ni de conducteur aux frontières.

Bureau : à Lyon, chez MM. BONAFOUS FRÈRES, RUE NEUVE. (2722)

SIROP PECTORAL DE MOU DE VEAU

PAR DISTILLATION,

Composé par P. Macors, pharmacien, rue St-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1783, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrôlements, esquinancies, coqueluches, extinctions, crachements de sang et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec les plus grands succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée matin et soir comme préservatif, soit comme curatif, pendant son période agissant sur toutes les irritations de la gorge.

M. Macors se fait un devoir d'observer au public que ce sirop dont son père fut le seul inventeur et duquel il est l'unique successeur ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom dans l'intention de le contrefaire et qui ne méritent nullement la confiance. (2052)



AVIS CONTRE UNE FRAUDE DÉPLORABLE.

Plusieurs marchands, à l'abri des titres et des attributs de dépositaires des cols en vraie crinoline Oudinot, qu'ils ont obtenus d'abord, au moyen d'un faible achat, vendent par milliers des cols en fausse crinoline, dont la mauvaise tenue, l'incommodité et le peu de durée les font rejeter de la consommation.

LA SIGNATURE OUDINOT est apposée sur chacun de ses cols en vraie crinoline, autrement déception. Dépôts à Lyon, chez MM. Fottuzza; Giraud, rue Louis-le-Grand, n° 26. Berlestraz.

Librairie.

EN VENTE CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES A LYON :

FIN ET RENOUVELLEMENT

ou

DIALOGUES SUR LA RELIGION,

LA POLITIQUE ET LA MORALE;

PAR TERSON.

Un volume in-8°. — Prix: 4 fr., broché.